

## FICHE DE PROCEDURE N° 2 – AFFELNET 6<sup>ème</sup> VOLET1

## Etape n° 1 – Le 22 mars 2016

EDITION ET REMISE DU VOLET 1 ACCOMPAGNE DE LA LETTRE D'INFORMATION AUX FAMILLES

Le 22 mars 2016, les directeur se connectent à AFFELNET 6<sup>ème</sup> en passant par le portail d'identification avec leurs clés OTP.

A partir de la liste des élèves de son école, le directeur sélectionne ceux pour lesquels il éditera le **volet 1 de la fiche de liaison.** 

Ce volet1 est adressé aux familles, qui doivent le renseigner notamment l'adresse de l'élève à la rentrée scolaire prochaine, et le retourner à l'école **pour le 04 avril 2016.** 

- Ils fourniront un justificatif en cas de :
  - Déménagement effectif ou prévu,
  - Garde alternée : chacun des deux parents sous réserve de l'accord de l'autre peut demander le collège du secteur de son domicile, un écrit manifestant cet accord sera alors demandé.



Le menu Edition du volet 1 propose 4 fonctionnalités : - Editer le volet 1 de la fiche de liaison d'un ou plusieurs élèves

- Editer le volet 1 d'une fiche de liaison vierge
- Consulter la fiche récapitulative de l'élève (volet 1 non édité)
- Modifier le dossier de l'élève (volet 1 édité)

Toute modification de la liste des élèves susceptibles d'entrer en sixième intervenue depuis le 18 mars doit être immédiatement signalée par mail à affelnet689@ac-dijon.fr (changement d'école, arrivée ou départ d'un élève

## Etape n° 2 – Du 04 au 08 avril 2016 SAISIE DE LA LANGUE ETUDIEE A L'ECOLE ET DU COLLEGE DE SECTEUR

- > Dès le retour du volet 1, les directeurs saisiront :
  - les modifications éventuellement apportées par les familles. Les données modifiables dans AFFELNET 6<sup>ème</sup> sont l'adresse et le responsable légal. En cas d'erreur de saisie constatée, la modification sera effectuée dans SCONET par le collège d'affectation.
  - le collège de secteur correspondant à l'adresse de l'élève à la rentrée et la langue vivante étudiée à l'école. En cas de doute sur le collège de secteur, se reporter au site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale <u>http://ia89.ac-dijon.fr/?sectorisation</u>.

	Le direc école à u (1)-Sélec plusieurs (2)-Sélec étudiée à (3)-Clique	teur peut a un ou plusi ctionner par ctionner une a l'école» ez sur le bo	ffecter la langue eurs élèves: le système des ca langue au niveau uton «Saisir pour			
S	aisie des la	ngues étudiée	s à l'école	<b>he d'élèves</b> : les critère es sont le nom, le préno udiée	es om et la	
Su	ccès		5 50 AVA			
• 1	a mise à jour a ét	é effectuée avec suc	cès			
	Nom Prénom		Prénom	Langue	Chercher	Annuler
Langue étudiée à l'école : Allemand M				2	3 J <sub>In</sub> Saisir pour la sélection	
						1
F	Nom 🗸 🔻	Prénom	Niveau ou cycle ▲▼	Adresse de résidenc	e de l'élève à l'entrée en 6 <sup>ème</sup>	Langue
	ACHACHE	Mélanie	CM2	177 rue Gabriel Philippe 92200 NEUILLY-SUR-SEINE		
Г	ADONIS	Philippe	CM2	161 AV DU PD POMPIDOU 92200 NEUILLY-SUR-SEINE Ang		Anglais lv1
Γ	<u>AGBE</u>	Margaux	CM2	81 allée Henri Sellier 92200 NEUILLY-SU	R-SEINE	Anglais lv1
2	AMILCAR	Marie	CM2	149 square Albert Camus 92200 NEVILL	Y-SUR-SEINE	
•	AUTHIER	Morgane	CM2	72 rue Eugène Labiche 92200 NEUILLY-	SUR-SEINE	

Possibilité de consulter/modifier le dossier d'un élève en cliquant sur son nom Affecter un collège de secteur à un ou plusieurs élèves :

Ce collège dépend de l'adresse de l'élève à la rentrée scolaire prochaine (indiqué par les familles sur le volet1)

(1)-Sélectionner par le système de cases à cocher un ou plusieurs élèves

(2)-Sélectionner un collège grâce à l'aide à la saisie «?»

(3)-Cliquer sur «Saisir pour la sélection» (lors de la validation, un message indique qu'un nouveau collège va être affecté au dossier)

m	om	Prénon	n Collège de secteur	Chercher Annuler
	Collège de secteur 05	508487 ? 2		3 Saisir pour la sélection
				1
1 Nom 🔊	Prénom	Niveau ou cycle 🗚	Adresse de résidence de l'élève à l'entrée en 6 <sup>ème</sup>	Collège de secteur
MALLAVAL	Rayan	CM2	159 rue Sainte Sophie 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	0550848Y - CLG EMILIE CARLES 55170 ANCERVILLE
MEURILLON	Raven	CM2	88 rue saint cloud 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	0550848Y - CLG EMILIE CARLES 55170 ANCERVILLE
MILLANIYAGE	Fanorenantsoa	CM2	168 Rue André Chérier 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	0550848Y - CL Une coche rou
MUVA	Laurine	CM2	106 rue des Agnettes 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	dans la coloni

## Cas particulier :

🞍 Secteur unique de recrutement des collèges Mallarmé-Montpezat à Sens :

Les directeurs recevront la liste de leurs élèves avec le collège de secteur déterminé à saisir dans l'application. Tout élève domicilié sur ce secteur unique à la rentrée 2016 qui ne serait pas vu affecté un collège doit immédiatement être signalé à la DSDEN affelnet689@ac-dijon.fr.

- \rm Elèves scolarisés dans domiciliés dans autre un département :
- Elèves scolarisés dans le département de l'Yonne mais sectorisés dans un département limitrophe (Loiret, Nièvre) :

le Le volet 2 doit être édité sans saisie de collège de département de l'Yonne mais secteur et le collège de secteur correspondant au domicile doit être indiqué manuelle dans le cadre B du volet 2 afin de le mentionner aux responsables légaux des élèves.

Si ces élèves désirent être scolarisés dans un collège du département de l'Yonne, ils doivent l'indiquer dans le cadre F du volet 2 comme une demande de dérogation.

Elèves sectorisés à la fois dans l'Yonne et dans le Loiret :

Le collège de secteur dans l'Yonne est saisi. Si ces élèves désirent être scolarisés dans un collège du département du Loiret, les familles barreront le collège de secteur icaunais et indiqueront celui du Loiret.

Le volet 2 peut être édité En cas de difficultés : d'application des consignes de saisie : merci de contacter la division des élèves Cécile PUPILLE: 03.80.72.20.13 ou Noëlly BALLABIO: 03.86.72.20.10 d'authentification ou d'accès à l'application : merci de contacter votre PRTICE ou les référents à la direction départementale des services de l'éducation nationale Pascal Sausset : 03.86.72.20.20

Vous pouvez également poser vos questions par mail "affelnet689@ac-dijon.fr", une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.